



Téléphone : 03.85.81.14.40

Fax : 03.85.81.48.07

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VITRY EN CHAROLLAIS
EN DATE DU JEUDI 19 JANVIER 2017**

Le 19 Janvier deux mille dix-sept à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Vitry En Charollais, dûment convoqué le 13 Janvier deux mille dix-sept, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de son Maire, Monsieur Daniel THERVILLE.

Etaient présents :

Monsieur Daniel THERVILLE, Maire,
Madame Catherine ROY, Monsieur Jean-Yves GRILLET, Madame Michelle MERLE, Monsieur Jacky PERREAUT, Adjoints au Maire
Madame Corinne MARTIN, Monsieur Éric MOREAU, Monsieur Jean DESCOURS, Madame Marie-France BLANCHARD, Monsieur Marc CHAMBREUIL, Monsieur Jérôme GRILLET, Monsieur Jean Pierre BOUILLOT conseillers municipaux.

Etaient excusés :

Madame Rosa MALANDAIN qui avait donné procuration à Monsieur Daniel THERVILLE
Monsieur Emmanuel MICHELET qui avait donné procuration à Monsieur Jean Yves GRILLET
Monsieur Paul DESPIERRES qui avait donné procuration à Monsieur Jacky PERREAUT.

Madame Corinne MARTIN est désignée secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la précédente séance est lu et approuvé.

1 Indemnités de fonction des élus 2017

Depuis la mise en place de la nouvelle équipe municipale en 2014, l'indemnité appliquée au maire est de 34% de l'indice 1015 (maximum 43%). Pour les adjoints le taux appliqué est de 14.7% (maximum 16.5%). Le conseil municipal se prononce, par 12 voix pour, 2 abstentions et une voix contre, pour reconduire ces taux.

2 Fixation des tarifs 2017 : salles, concessions cimetière

Dans un souci de simplification et pour une meilleure lisibilité le conseil décide à l'unanimité d'arrondir les tarifs de location de la salle des fêtes, entraînant donc, de fait, une légère augmentation de ceux-ci.

*Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal
Du 19 Janvier 2017*

Activités	Tarifs Vitriers	Tarifs Extérieurs
Bals	400 €	400 €
Banquets, mariages	180 €	350 €
Sociétés, Associations	70 €	220 €
Assemblées Générales	220 €	220 €

Le montant des arrhes et de la caution est maintenu.

Le conseil décide d'abandonner le principe de la location de la sono et opte pour le prêt de celle-ci. Par ailleurs la caution dont le montant est de 320[€] est reconduite.

Les conseillers sont unanimes pour engager une réflexion sur la rénovation de la salle.

Le conseil se prononce à l'unanimité pour ne pas augmenter les tarifs des concessions pour le cimetière.

3 Indemnité de gardiennage de l'église

L'indemnité annuelle octroyée au Père MICHEL est reconduite, à l'unanimité, à l'identique en 2017 : soit 150€/an

4 Validation de la délibération RIFSEEP après avis du CTP

Le CDG71 a émis un avis favorable concernant le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) pour les agents de la Fonction Publique Territoriale. Les communes doivent prendre une délibération pour valider cet avis favorable. 15 voix pour.

5 Clôture de la régie cantine garderie au 6 janvier 2017.

Une première délibération avait été prise pour la clôture de cette régie au 31/12/2016. Après un malentendu avec la perception, la remise de la caisse a eu lieu le 06 janvier 2017. Une nouvelle délibération avec cette nouvelle date est nécessaire et prise à l'unanimité.

6 Contribution de la commune pour les travaux d'éclairage public à la Mâconnaise avec le SYDESL

Le SYDESL a chiffré le projet d'éclairage public au lieudit La Mâconnaise. La contribution de la commune sera à hauteur de 2763.01€ HT arrondi à 2 800€ HT. Pour engager les travaux une délibération est nécessaire : 13 voix pour et 2 abstentions.

7 Point Lotissement Le MONTIER

Le permis d'aménager est revenu accepté du service instructeur.

Une délibération est nécessaire pour valider le montant définitif à payer à Monsieur Jean Louis PELLENARD, soit 138 450€ conformément au compromis de vente.

8 Point élection du bureau de la communauté de commune du Grand Charolais

Monsieur Le maire fait un compte-rendu de l'élection du Président et des 15 vices Présidents. Il expose la position qu'il a défendue pour le passage de 15 à 12

ices Présidents. Monsieur Fabien GENET a été élu avec 45 voix contre 26 voix à Monsieur Jean Marc NESME

Monsieur Jean Pierre BOUILLOT regrette qu'une 3^{ème} candidature n'ait pas été possible et tous les conseillers déplorent, qu'une nouvelle fois la commune ait été évincée d'un poste de vice-président. Le conseil municipal est unanime pour dire que les élus de Vitry doivent maintenir s'investir dans les commissions qui seront créées. Des questions et interrogations ont été soulevées sur l'impact de cette fusion sur la fiscalité communale.

9 Questions et informations diverses

- Les travaux d'éclairage du parking du stade sont en cours de finalisation.
- Une alarme a été installée dans les ateliers communaux pour un coût de 2500 € TTC (système d'alerte et renvoi sur téléphone)
- Méthanisation : recours au TA. Le préfet et la société NASKEO ont successivement rendu leur mémoire en défense. La commune par l'intermédiaire de son avocat va rendre un mémoire en réplique avant le 16/02.
- La nécessité d'acheter une laveuse pour la salle des fêtes avait déjà été évoquée. Les entreprises D'Hygi.Pro et Prodim ont présenté leur matériel. A l'unanimité le conseil retient la laveuse de la société Prodim pour un coût de 2339€ HT.
- La chorale « Les Cantilènes » de Digoin va organiser un concert à l'église de Vitry le dimanche 12 mars à 16H30.
- La mairie a reçu une note du préfet pour la circulation des mineurs. Une autorisation parentale devra obligatoirement être jointe à toute sortie du territoire.
- Monsieur Le maire a transmis un courrier à la DRI pour le busage des fossés le long de la RD479 (Les Lattes, Les Loges, Le Bourg).
- Réseau Education Sans Frontière organise depuis plusieurs années une soirée au profit des réfugiés demandeurs d'asile. Le foyer municipal de Gueugnon n'étant pas disponible en 2017, cette association sollicite la municipalité pour bénéficier gratuitement de la salle des fêtes le samedi 25 mars. Demande accordée à l'unanimité.
- Une subvention de 39.05€/enfant a été accordée à l'unanimité, au profit de la classe de CM1-CM2 pour l'organisation d'un séjour au ski
- Une annonce a été publiée dans la presse pour la location d'un F3 (logement au-dessus de la cantine) 500 € chauffage compris.
- La commission infrastructure du conseil des sages a travaillé sur les problèmes de sécurité routière sur la commune. 2 élus rencontreront cette commission pour échanger sur leur diagnostic et les solutions proposées.

La séance est levée à 23h50.